



CAP AEPE

ACCOMPAGNANT
EDUCATIF PETITE ENFANCE

EN FORMATION CONTINUE OU APPRENTISSAGE

RENTRÉE 2 SEPTEMBRE 2024

ARC EN CIEL FORMATION
11 Allée Pierre Bérégovoy
46100 FIGEAC

05.65.34.86.93
contact@aec-formation.fr



FORMATION EN 12 MOIS

35H par semaine
420H au centre
1225H en structure
(en apprentissage)

Objectifs / contenu de la formation

Objectifs :

Acquérir les compétences pour l'accueil, la garde et l'entretien du cadre de vie des jeunes enfants en accueil collectif, en école maternelle, au domicile des parents ou à son propre domicile.

Contenu de la formation :

EP1: Accompagner le développement du jeune enfant

EP2: Exercer son activité en accueil collectif

EP2: Exercer son activité en accueil individuel

La formation pratique :

Pour les apprenti.es en structure petite enfance sur le lieu d'emploi.

Pour les non salarié.es (min. 448H de stage) auprès d'enfants de moins de 3 ans et de 3 à 6 ans.

Moyens et méthodes pédagogiques

- Méthodes interactives construites à partir des expériences et des savoirs des apprenants
- Mises en situation
- Travaux de groupe
- Approches ludiques avec mises en place de jeux pédagogiques
- méthodes créatives / Vidéos
- Evaluation des compétences / Formatives

Les débouchés / suites de parcours

Après l'obtention du CAP AEPE vous pouvez exercer :

- en établissement d'accueil du jeune enfant EAJE
- en accueil collectif de mineurs ACM (accueil de loisirs sans hébergement, périscolaire)
- à son domicile (comme salarié.e d'employeur particulier)
- en maison d'assistants maternels (MAM)

Les poursuites d'études :

- Le concours d'ATSEM
- Les sélections d'Auxiliaire de puériculture

Les résultats

Promotion 2022/2023 : 100% de réussite

Public / Pré-requis / sélection

- Être titulaire d'un des diplômes qui dispense des matières générales : CAP / BEP / Baccalauréat
- Jeunes demandeurs d'emploi, salarié.es souhaitant se professionnaliser dans le secteur de la petite enfance
- Être âgé de 16 à 29 ans pour un apprentissage

Sélection : sur dossier et entretien.

Inscription à partir de février 2024. Résultats de la sélection le 1er juillet 2024.

Validation

Formation continue : épreuves terminales.

Apprenti.es : contrôle en cours de formation (CCF).

Dispenses de certain blocs de compétences en fonction du diplôme validé.

Accessibilité handicap

Si vous êtes en situation de handicap, merci de prendre contact avec Aleksandra ROQUES, coordinatrice du centre de formation, pour que nous étudions ensemble la possibilité de vous accueillir dans les meilleures conditions.

Nos bâtiments sont conformes aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Tarifs

En apprentissage :
Formation prise en charge par l'OPCO.

En formation continue :
Nous consulter pour connaître le tarif et les modalités de financement.

